

PROCES-VERBAL

**Conseil d'administration du Mardi 17 septembre 2024
à 18h30**

PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 17 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration légalement convoqué le 12 septembre, s'est réuni dans la salle de réunion n°1 des Ateliers, 9 rue des frères Devéria à Fougères, sous la présidence de Monsieur Serge BOUDET, Vice-Président du C.C.A.S.

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Serge BOUDET, Membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 11 Juin 2020,
- Madame Vanessa GAUTIER, Membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 11 Juin 2020,
- Monsieur Anthony FRANDEBOEUF, Membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 11 Juin 2020,
- Madame Emilie MASSON, Membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 16 Mars 2023,
- Monsieur Mathieu MILESI, Membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 11 Juin 2020,
- Madame Régine BUFFET, Membre nommé Représentant des Associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Madame Francine BAGOT, Membre nommé Représentant des Associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Monsieur Philippe DUFEU, Membre nommé Représentant des Associations Familiales,
- Monsieur Jean-François HELLEUX, Membre nommé représentant les Associations ouvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,

ETAIENT EXCUSES :

- Monsieur Louis FEUVRIER, Maire, Président du CCAS,
- Madame Maria CARRE, Membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 11 Juin 2020,
- Madame Jocelyne DESANCE, Membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 11 Juin 2020,
- Monsieur Anthony HUE, Membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 11 Juin 2020,
- Monsieur Edmond BOURGES, Membre nommé Représentant des Associations Familiales,
- Madame Anne-Céline JAMARD, Membre nommé Représentant des Associations de Retraités et des Personnes Agées,
- Madame SIMON Marie-Madeleine, Membre nommé représentant les Associations des Retraités et des Personnes Agées du Département,
- Madame VINCENT Christiane, Membre nommé représentant les Associations des Personnes Handicapées du Département,

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Madame GUILLARD Audrey, Directrice DAS / CCAS
- Monsieur VAUCLIN Christophe, Administration Générale C.C.A.S.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1	SERVICE AIDE ET ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE : CONTRAT DEPARTEMENTAL CPOM
2	SERVICE RESIDENCES POUR PERSONNES AGEES – RESIDENCE AUTONOMIE H REBUFFE : MODIFICATION DES TARIFS POUR LES JEUNES
3	SERVICE AIDE ET ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE : COURSES BENEFICIAIRES
4	SERVICE RESIDENCES POUR PERSONNES AGEES : MISE A JOUR DES CONTRATS DE SEJOUR ET DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT
5	SERVICE RESIDENCES POUR PERSONNES AGEES : HARMONISATION DU NOMBRE DE REPAS OBLIGATOIRE SUR LES RESIDENCES
6	SERVICE PERSONNEL DU C.C.A.S : FOURNITURE DE REPAS AUX AGENTS DU C.C.A.S – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION POSABITAT ET REVALORISATION DE LA PARTICIPATION DU C.C.A.S
7	SERVICE ADMINISTRATION GENERALE : OUVERTURE D'UN CREDIT DE TRESORERIE
8	QUESTIONS DIVERSES : Assemblée Générale du personnel du CCAS le 24 septembre

Le quorum est atteint.

C VINCENT donne pouvoir à R BUFFET.

Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 8 juillet 2024 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le vice-président propose d'ajouter une délibération intitulée « Ouverture d'un crédit de trésorerie » à l'ordre du jour. Les administrateurs votent et acceptent à l'unanimité.

1 – SERVICE AIDE ET ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE : CONTRAT DEPARTEMENTAL CPOM

Monsieur le Vice-Président considère que les conditions financières ne sont pas à la hauteur des attentes.

Madame la directrice estime que le financement n'est pas adapté puisque les temps de formation, réunions et déplacements ne sont pas financés. Pourtant ces temps permettent de maintenir un accompagnement de qualité.

Elle ajoute que le fait d'être lauréat de l'appel à projet « dotation complémentaire » a permis d'être subventionné à hauteur de 67 000 euros environ par an. Ainsi, le cumul des deux dotations (financement, basé sur la moyenne du nombre d'heures d'activité de 2021/2022/2023 + appel à projet), engendrera tout de même une baisse financière annuelle de 142 525 euros.

Elle rappelle que la diminution de l'activité est notamment due aux difficultés de recrutement.

Monsieur le vice-président indique qu'il est nécessaire de signer le CPOM pour pouvoir continuer à fonctionner. Il ajoute que cet accompagnement, avec le volet prévention, permet également de retarder l'entrée en EHPAD.

JF HELLEUX considère que le fait qu'il y ait moins de financement, incite les personnes à privilégier le secteur privé.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2 - SERVICE RESIDENCES POUR PERSONNES AGEES – RESIDENCE AUTONOMIE H REBUFFE : MODIFICATION DES TARIFS POUR LES JEUNES

Monsieur le Vice-Président indique qu'à ce jour, 6 personnes sont accueillies au sein de la résidence. Il ajoute que le CVS n'a émis aucune remarque quant à leurs arrivées. Il propose d'organiser un pot d'accueil.

Il est proposé de ne pas facturer la mise à disposition de réfrigérateurs.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3 : SERVICE AIDE ET ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE : COURSES BENEFICIAIRES

Parmi les missions des aides à domicile intervenant à domicile, il peut y avoir un accompagnement pour le ravitaillement en courses. Le SAAD du CCAS de Fougères a décidé de modifier sa réglementation en matière d'achat d'alcool par les aides à domicile.

En effet, à l'entrée dans le service, un plan d'accompagnement personnalisé est établi systématiquement pour chaque bénéficiaire accompagné. Lors de la construction de ce plan, et en cohérence avec un accompagnement bienveillant et sécuritaire, il est évoqué et défini à ce moment-là, la conduite à tenir au sujet de l'autorisation ou non d'achat d'alcool par l'aide à domicile.

Le service encourage d'ores et déjà chaque personne accompagnée ou sa famille à venir vers lui, afin de pouvoir statuer sur ces missions pour chacun de ces bénéficiaires.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

4 - SERVICE RESIDENCES POUR PERSONNES AGEES : MISE A JOUR DES CONTRATS DE SEJOUR ET DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Madame la directrice indique que les documents ont été retravaillés afin de les rendre plus lisibles et précis. Ils ont également été présentés aux conseils de vie des résidences le lundi 9 septembre.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

5 - SERVICE RESIDENCES POUR PERSONNES AGEES : HARMONISATION DU NOMBRE DE REPAS OBLIGATOIRE SUR LES RESIDENCES

Dans le cadre d'une volonté d'harmonisation des deux résidences, et afin de proposer un service au plus près des besoins des résidences, après avis du CVS en date du 9 septembre 2024, il est proposé de rendre obligatoire 23 repas par mois sur les deux résidences.

Monsieur le vice-président indique que les résidents apprécient les services de proximité (commerçants de la rue des Feuteries, notamment : télémédecine à la pharmacie et supérette Utile).

JF HELLEUX demande pourquoi le nombre de repas a été fixé à 23. Il lui est répondu que cela permet de maintenir un équilibre par rapport aux charges fixes.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

6 – SERVICE DU PERSONNEL DU CCAS : FOURNITURE DE REPAS AUX AGENTS DU C.C.A.S – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION POSABITAT ET REVALORISATION DE LA PARTICIPATION DU C.C.A.S

Depuis, le 1er juin 2024, la participation du CCAS au déjeuner du midi, pour les agents du CCAS, au restaurant de l'Association POSABITAT, est désormais de 4,50 euros par repas au lieu de 3 euros.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

7 - SERVICE ADMINISTRATION GENERALE : OUVERTURE D'UN CREDIT DE TRESORERIE

Le crédit de Trésorerie est un concours financier permettant aux établissements publics de maintenir chez leur comptable un niveau de trésorerie le plus faible possible (les fonds placés ne sont pas rétribués) en faisant face à des besoins ponctuels de liquidités dans l'attente de subventions et participations attendues.

Après consultation, la proposition établie par la Caisse d'Epargne semble la plus intéressante.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

8- QUESTIONS DIVERSES

Madame la directrice rappelle qu'un moment de convivialité (assemblée générale du personnel du CCAS) est programmé le mardi 24 septembre à partir de 12 h jusqu'à 13h30 salle de la Forairie. Les élus et les agents sont invités à partager un pique-nique.

Monsieur le vice-président informe les administrateurs que :

- le partenariat entre la Ville et Orange a été signé, afin de proposer quatre ateliers gratuits pour lutter contre l'exclusion numérique,
- un salon de beauté ambulante (bus itinérant) dédié aux femmes en situation de vulnérabilité et isolées, lancé par la Fondation L'Oréal et l'association Banlieues santé, est venu à Fougères,
- le projet de mutuelle communale sera prochainement signé. A cet effet, une réunion publique sera organisée en présence du partenaire.

Madame la directrice ajoute qu'au conseil d'administration exceptionnel, en présence des membres de la commission solidarités sociales, pourrait être programmé : le mardi 12 novembre à partir de 18h30 aux ateliers.


Levée de séance à 19h30

Calendrier prévisionnel des prochaines réunions :

	<u>Commission Solidarités Sociales</u>	<u>Conseil d'Administration</u>
<u>OCTOBRE</u>	Le mardi 8/10 à 18h30 Salle de réunion du SAAD Rdc CCAS	Le mardi 22/10 à 18h30 Salle N°1 les Ateliers 9 rue des frères Devéria 35300 Fougères
<u>NOVEMBRE</u> (A CONFIRMER)	Le mardi 12/11 à 18h30 (comas + Ca exceptionnels le 12/11 à confirmer) Salle N°2 les Ateliers 9 rue des frères Devéria 35300 Fougères	
<u>DECEMBRE</u>	Le mardi 10/12 à 18h30 Salle de réunion du SAAD Rdc CCAS	Le mardi 17/12 à 18h30 Salle N°1 les Ateliers 9 rue des frères Devéria 35300 Fougères

La prochaine date de réunion de la commission est fixée au :

Conseil d'Administration
Mardi 22 Octobre 2024

A 18 H 30 

Salle N°1 aux Ateliers
9 rue des Frères Devéria
35300 FOUGERES